

Pour un Québec égalitaire et ouvert

Mémoire du Nouveau Parti démocratique devant la Commission Bouchard-Taylor sur la question des « accommodements raisonnables »

Présenté par M. Thomas Mulcair (député d'Outremont)
Chef adjoint du NPD

I. Contexte du débat sur les accommodements raisonnables

(a) International

- La question de l'intégration des immigrants s'est posée dans l'ensemble des pays occidentaux depuis quelques années;
- Depuis le 11 septembre 2001, les musulmans sont particulièrement ciblés et l'islamophobie est devenue de plus en plus courante;
- Le fossé entre les riches et les moins bien nantis ne cesse de s'accroître entre les pays et à l'intérieur même de certains pays – ce qui a comme conséquence d'augmenter les tensions entre les différents groupes sociaux-culturels.

(b) Québec

- Spécificité du débat au Québec :
 - Une nation qui est reconnue mais fragile étant donné son statut minoritaire à l'intérieur de la fédération canadienne et sur le continent nord-américain;
 - Seule province avec une tradition de droit civil où les obligations sont codifiées contrairement à la « Common Law » des autres provinces où les juges instaurent l'interprétation qui définit les obligations
 - L'importance de la langue française et de la religion catholique comme éléments identitaires;
 - non-adhésion du Québec à la constitution canadienne.

II La contribution du Nouveau Parti démocratique (NPD) à ce débat

- Le NPD tient comme principe fondamental l'égalité de tous les citoyens et toutes les citoyennes devant la loi. Nous le considérons comme un principe de base dans toute société démocratique. Mais le NPD vise également, au-delà de l'égalité formelle, les actions qui rendent ces droits réels dans la vie quotidienne de tous les gens d'ici. Autrement dit, ce n'est pas un débat abstrait sur les symboles, mais plutôt une question de quelles politiques sont favorisées par cette égalité. Nous privilégions donc une approche pragmatique plutôt qu'un débat abstrait sur l'identité.
- Le NPD reconnaît la spécificité du Québec et lui reconnaît son caractère national depuis 1961. Nous défendons un fédéralisme coopératif et asymétrique. (Voir la Déclaration de Sherbrooke).

- Depuis des années, le NPD a travaillé de manière acharnée sur la question de l'égalité hommes-femmes et nous avons le plus grand pourcentage de femmes dans notre caucus (40%) de tous les partis politiques de toute l'histoire canadienne. Pour nous, l'égalité est une question fondamentale.
- Le NPD, et avant lui le CCF sur la question des droits civils, a été le parti politique le plus actif sur les questions concernant le racisme, le sexisme, l'antisémitisme, l'homophobie et l'islamophobie. Citons à titre d'exemple :
 - La première députée à la Chambre des communes (Agnes McPhail, 1921)
 - Le seul parti fédéral qui à eu un chef juif (David Lewis, 1971-75)
 - Le premier député ouvertement gai (Svend Robinson, 1979-2004)
 - Le deuxième député fédéral noir (Howard McCurdy, 1984)
 - Le premier parti fédéral avec une femme leader (Audrey McLaughlin, 1989-1995)
 - Le premier parti politique qui a eu une femme leader au niveau provincial (Alexa McDonough en Nouvelle Écosse, 1981-94)
 - L'inclusion de l'égalité sexuelle et des droits autochtones dans la Charte canadienne des droits
 - La décriminalisation de l'homosexualité et la reconnaissance des mariages des couples du même sexe;
 - L'initiation de la Journée nationale commémorative de l'Holocauste
 - La défense de Maher Arar;
 - L'opposition consistante à tout profilage racial depuis 2001 ;
 - La défense de la primauté des droits humains dans la législation anti-terroriste (opposition aux certificats de sécurité).

III. Les accommodements raisonnables

- Comme il est bien expliqué dans le document de consultation de la Commission, ce débat est fondamentalement social et profondément politique.
- Ce n'est donc pas un débat fondamentalement juridique et une partie de la confusion actuelle réside dans le fait d'appliquer un principe juridique individuel (accommodement raisonnable) à des enjeux sociopolitiques collectifs (cohésion sociale, intégration, inégalité). Nous appuyons d'ailleurs le mémoire de la Fédération des femmes du Québec sur cette question.
- Nous voyons la liberté religieuse, les droits culturels et l'égalité des sexes comme étant des droits complémentaires – indivisibles et interdépendants. C'est dans cette perspective que les élus doivent travailler. Nous ne devons pas chercher à « résoudre » des conflits là où il n'y en a pas (ex. question des femmes portant le niqab lors du scrutin). L'inflammation de ce conflit par des propos irresponsables fait des minorités visibles – et tout particulièrement des femmes musulmanes – des boucs émissaires.
- Nous nous opposons à toute tentative de rouvrir la Charte québécoise pour y instaurer une hiérarchisation des droits. Ce n'est surtout pas dans le contexte d'un âpre débat public où les groupes minoritaires sont ciblés qu'il faut rouvrir la Charte ! Elle est justement là pour protéger les groupes vulnérables dans ce genre de situation. ⁱ
- Le Québec est une société moderne, ouverte sur le monde et composée de cultures et de traditions qui vivent bien ensemble. C'est une société fondamentalement sociale démocrate.

- Nous ne devons pas polariser ce débat, mais chercher à le résoudre ensemble. Il n'y a pas de « eux » et de « nous » mais plutôt une multitude de différences et une diversité de croyances et de cultures qui existent chez nous et qui défient toute catégorisation réductrice de ce genre. Comme le dit très bien Marie McAndrew : « Le projet collectif d'un Québec égalitaire est encore largement à construire : il n'est donc l'apanage d'aucune de ses composantes ».
- L'intégration réussie des immigrants ne va pas se faire avec un quelconque règlement de laïcisation de l'État ou des lois superflues et simplistes sur le port du niqab lors du scrutin ou sur la présence ou non d'une croix à l'Assemblée nationale. Arrêtons de réduire les femmes musulmanes à leur identité de genre et de religion. Elles sont d'abord et avant tout des citoyennes à part entière, des Québécoises tout comme les Irlandaises arrivées ici pendant la famine, les Chiliennes qui sont venues en 1973, les Vietnamiennes qui échappaient à la guerre et toutes les vagues successives d'immigrants qui ont trouvé une terre d'accueil au Québec. À l'exception des peuples autochtones qui sont ici depuis des millénaires, nous sommes tous des immigrants de plus ou moins longue durée.

IV Pistes de solutions : s'attaquer aux problèmes concrets

- L'harmonie interethnique, la prédominance nécessaire du français et l'intégration réussie des immigrants de différents horizons vont se faire en s'assurant que les immigrants ont les mêmes opportunités que ceux et celles qui sont nés ici. C'est ça l'égalité devant la loi. Nous savons que ceci n'est pas le cas actuellement. Regardons quelques exemples :
 - Même si les immigrants sont de plus en plus diplômés et expérimentés, un nombre croissant d'entre eux vivent dans la pauvreté
 - Malgré le fait que nous savons que la non-reconnaissance des diplômes constitue un obstacle majeur à la bonne intégration des immigrants, nos gouvernements n'ont pas réussi à faire avancer ce dossier – et ce malgré le manque dramatique de personnel qualifié dans les hôpitaux, par exemple.
 - Même si nous savons qu'il existe des problèmes de discrimination, de profilage racial, et de tensions interethniques, les ressources et les règlements pour résoudre ce genre de problèmes sont de plus en plus limités (ex. longues attentes à la Commission des droits de la personne; fermeture du Programme de contestation judiciaire; coupures de budgets dans les groupes communautaires et groupes de plaidoyer contre le racisme; coupures dans les centres de jeunesse, etc.)

V Conclusion

Nous félicitons le gouvernement du Québec, les commissaires et tous les intervenants d'avoir fourni l'occasion de tenir ce débat important. Même si certains des propos entendus ici peuvent choquer par leur intolérance et parfois un racisme non-voilé, il est d'une importance capitale que ce débat ait lieu. Nous dénonçons l'exploitation politique qui est fait par certains partis, qui jouent sur les craintes, sur l'insécurité des gens face à leur avenir et sur la méconnaissance pour enflammer ce débat. Les élus – de tous les niveaux – ont une responsabilité de travailler ensemble pour trouver des solutions concrètes qui vont améliorer la vie des gens et non pas de proposer des lois inutiles qui ne font qu'aggraver les tensions et les malaises. Le NPD va toujours travailler dans ce sens de façon pragmatique afin d'augmenter l'équité et la justice sociale pour tous.

L'ironie est que plusieurs de ceux qui tiennent des propos intolérants et parfois carrément racistes se portent maintenant à la défense des droits des femmes. On voit un certain parallèle avec ceux qui défendent l'intervention militaire des troupes canadiennes en Afghanistan au nom de la défense des droits des femmes en même temps que ces mêmes gouvernements attaquent systématiquement les acquis des femmes dans leurs propres pays.